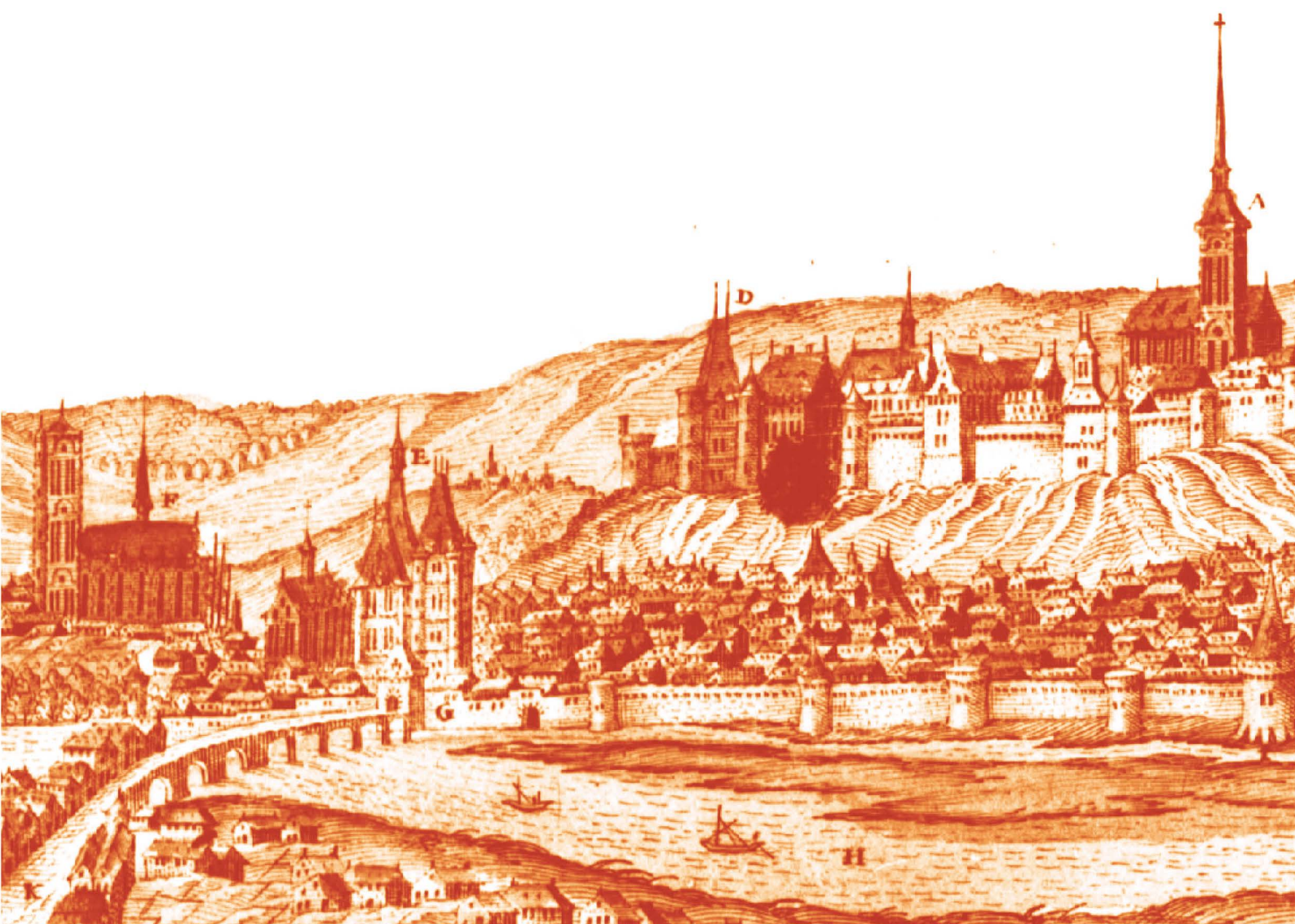


CONCLUSION



ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS D'UNE CITÉ MÉDIÉVALE
CHÂTEAU-THIERRY

CONCLUSION

Au terme de notre travail d'analyse des faits matériels d'une petite ville d'accession médiévale, un bilan s'impose. Le potentiel archéologique est donc important. L'analyse conjointe des sources écrites et des investigations archéologiques systématiques apportent de nouveaux éléments à la connaissance de l'émergence et de l'évolution des bourgs médiévaux et modifient sensiblement l'idée trop incomplète de concept urbain. Nous avons observé tour à tour les origines et le développement des divers composants urbains en les confrontant aux autres sources de l'histoire. Les études précédentes de la ville de Château-Thierry, tant historiques que descriptives ne permettent pas de cerner avec précision l'évolution urbaine dans son ensemble. L'apport des fouilles archéologiques est donc capital pour pallier certaines lacunes ou parfois l'inexistence des sources historiques classiques. L'archéologie permet de préciser la chronologie de divers événements, de combler le manque d'informations ou au contraire de confronter ses données avec les autres sources documentaires. Il convient de rappeler que la confrontation des mots et des vestiges matériels est un exercice délicat voire périlleux lorsque le site a connu une longue occupation.

L'étude de l'évolution de la ville a nécessité l'observation de chacun de ses composants. Un découpage arbitraire et un morcellement inévitable du paysage urbain s'est avéré nécessaire. L'interaction entre les éléments de ce paysage est évidente et complexe. Cet essai, qui s'appuie sur les conclusions des parties précédentes, tentera de les mettre en synergie.

RUPTURE OU CONTINUITÉ ENTRE L'AGGLOMÉRATION ANTIQUE ET LA VILLE MÉDIÉVALE ?

L'hypothèse émise au siècle dernier par les membres de la Société savante de Château-Thierry d'une agglomération antique directement à l'origine de la ville est à rejeter. Il s'agit de deux entités distinctes. La ville secondaire antique d'« *Odomagus* » est à l'origine du village Saint-Martin qui évolue de manière parallèle à la ville de Château-Thierry. Cette dichotomie s'exprime encore nettement en 1789 dans le cahier de doléances des États généraux : les habitants du village Saint-Martin y revendiquent leur autonomie et leur indépendance face à la ville. L'analyse de la dynamique des formes parcellaires fixées sur le cadastre « napoléonien » de 1820 complétée par les observations archéologiques le montre bien.

Les études récentes du devenir des agglomérations secondaires après la fin de l'Empire et l'émergence des noyaux urbains médiévaux font apparaître rarement le cas d'une évolution parallèle

et indépendante l'une de l'autre dans leur typologie (BOURGOIS, 1995 a et b). Elles n'envisagent que celui du déplacement par glissement topographique de l'ancienne agglomération vers la nouvelle, lié aux points fortifiés comme à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) (VERMEERSCH, 1995). L'exemple d'un développement juxtaposé constaté à Château-Thierry ne paraît pas être un cas isolé mais traduit plutôt l'état d'une recherche balbutiante qui doit encore être enrichie à l'avenir.

L'ÉPERON : UN PÔLE DE FIXATION CONTINUE OU CONTEXTUELLE

À partir du v^e siècle, trois pôles de peuplement existent :

- Une communauté issue de l'agglomération antique réduite à un village-rue avec son église ;
- Un fortin implanté sur un éperon dominant la rivière dont les flancs jusqu'alors n'avaient été utilisés que pour extraire des pierres de construction en carrière ouverte. Les archives du sol montrent une organisation de structures et des objets associés qui font penser aux cantonnements d'une garnison militaire ;
- Une implantation humaine aux Chesneaux dont témoigne la présence d'un cimetière des iv^e au viii^e siècle.

Ces trois points soulèvent le problème de l'évolution continue du site fortifié préexistant en résidence aristocratique. Le fortin est-il à l'origine de la ville ? L'occupation du fortin attestée par les fouilles marque un arrêt au début du vi^e siècle. Les « casernements » sont abandonnés et détruits. Entre le vi^e siècle, date de cette abandon et le milieu du ix^e siècle, quand est implantée l'enceinte carolingienne, l'occupation du site est difficile à caractériser. Une épaisse couche de « terres noires » s'intercale entre ces deux occupations clairement reconnues. Le problème posé par les « terres noires » et leur interprétation sont complexes (GALINIÉ, 2000, p. 15-44, p. 83-94 et p. 95-98 ; GALINIÉ, 2004). Même si ce faux hiatus reste difficile à analyser, il montre que le fortin de l'Antiquité tardive n'est pas non plus à l'origine de la ville. Dans ce contexte, l'occupation des Chesneaux pourrait apparaître comme un nouveau glissement topographique de l'éperon défensif vers le coteau au nord séparé par un talweg.

L'hypothèse érudite ancienne de l'implantation d'un palais mérovingien aux Chesneaux si séduisante soit-elle n'en demeure pas moins trop faiblement étayée : absence de texte, pas d'observations archéologiques suffisantes et nécessaires du mode d'occupation en relation avec ce cimetière. L'indice fragile du toponyme mont

Martel ne suffit pas non plus à convaincre. On doit donc rejeter totalement cette tradition érudite locale qui attribue à Charles Martel la création au début du VIII^e siècle d'une résidence « surveillée » palatiale pour le roi Thierry IV sur les terres de Neustrie à la limite de l'Austrasie, confortée par le nom même de la ville, « Château de Thierry ».

L'émergence du domaine comtal de Vermandois sous l'égide du premier Herbertien doté du *pagus otmensis*, dotation confirmée en 877 par Charles le Chauve, coïncide avec les données des archives du sol montrant la constitution d'une enceinte en bois dans le milieu du IX^e siècle. Les faits matériels observés dans la fouille d'une partie de ce *castrum* confèrent clairement un caractère aristocratique à cette résidence. Il paraît difficile de croire que l'implantation vermandienne d'une telle qualité ne s'inscrive pas dans une tradition d'occupation aristocratique héritée de la famille royale des Thierry. La position hautement stratégique de Château-Thierry dans ce territoire le laisse également supposer.

CRÉATION DE LA VILLE PAR LES COMTES DE VERMANDOIS QUI REÇOIVENT LA RÉSIDENCE

Les résultats de nos travaux montrent que l'influence et l'impact des Herbertiens sont décisifs pour la création de la ville de Château-Thierry. Au X^e siècle, la position stratégique du *castrum* transparaît dans les péripéties du roi Charles III dit le Simple rapportées par le chroniqueur rémois Flodoard. Le même intérêt stratégique apparaît dans le récit de la vengeance de Raoul de Bourgogne contre la famille herbertienne, dont parle également le même analyste. Les archives du sol du *castrum* mettent en évidence un site divisé en deux parties correspondant à ce que Flodoard dénomme *turris* et *arx*. Les enceintes de cette première moitié du X^e siècle montrent un soin tout particulier apporté à leur réalisation. L'évolution des secteurs artisanaux de l'*arx* indique un développement progressif. Le caractère aristocratique et riche de la résidence ressort nettement de la qualité et la nature des objets de la fin du X^e ou du début du XI^e siècle, découverts en ces lieux. L'ancrage de ce noyau ou pôle de cristallisation de l'habitat paraît assuré à cette époque. Les écrits de Flodoard mentionnent indirectement la présence d'un espace fortifié ceinturé par un *murus* distinct du *castrum* dès 934. Il donne place à un bourg fortifié installé entre la citadelle et les marécages de la rivière de Marne. Les fouilles préalables à la construction de la médiathèque dans la rue Jean-de-La-Fontaine ont confirmé ce point par la découverte de structures d'habitat en relation avec des fosses de rejet domestique datant du X^e et du XI^e siècle. L'Église paraît ne jouer aucun rôle dans ce développement et en être totalement absente. À l'exception de l'église du village Saint-Martin, une simple chapelle seigneuriale mentionnée pour le transfert des reliques du saint-martyr Cénéric prend place dans l'espace de la *turris* du *castrum*.

L'origine de la ville est liée à l'émergence du pouvoir comtal de Vermandois. Château-Thierry est le chef-lieu administratif du *pagus otmensis* rapidement érigé en comté d'Omois. La présence symbolique de ce pouvoir se manifeste également par la construction en pierre dans la deuxième moitié du X^e siècle, de la tour maîtresse quadrangulaire ou donjon.

Les données économiques sont particulièrement ténues pour cette époque et ne permettent pas encore de mesurer pleinement l'influence du pouvoir comtal sur le développement de l'habitat. Le franchissement de la rivière, beaucoup plus large qu'actuellement, s'effectue encore par un gué, la rivière jouant pour le bourg un rôle essentiellement défensif. La découverte archéologique d'un quai sur la rive gauche opposée laisse supposer une circulation fluviale et induit la question de l'existence d'un *portus*. Les sources écrites font défaut, elles ne l'attestent que très tardivement, au XIV^e siècle. Si toutefois on devait admettre l'hypothèse d'un *portus* en ce lieu, il paraît clair que celui-ci relève de l'autorité comtale vermandienne et qu'il est créé en relation avec le bourg. Ce nouvel espace urbain montrerait dans ce cas une influence économique ou du moins participerait au développement futur de la ville.

ÉMERGENCE DE LA VILLE SOUS LES COMTES DE CHAMPAGNE (1050-1285) ET AFFIRMATION DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POSITIFS

La formation du comté de Champagne entre 1050 et 1100, comme l'a montré Michel Bur (BUR, 1977), s'appuie en partie sur l'héritage de la famille herbertienne et le découpage dans la succession de l'ancien comté de Vermandois. Il marque le début d'une politique de croissance domaniale comtale tant militaire qu'économique. Cette phase de l'histoire de la ville n'est pas encore fortement marquée par des caractères urbains évidents. La politique comtale se traduit surtout par l'affirmation de son domaine en renforçant les châteaux existants et en créant de nouvelles places fortes entre 1025 et 1125 (BUR, 1977).

L'affirmation du comté de Champagne sous Thibaud II le Grand, Henri I^{er} le Libéral, Henri II et Thibaud III

L'examen du secteur d'activité artisanale découvert par les fouilles du château montre une croissance importante et une certaine exigüité des zones castrales qui lui sont dévolues. Sous le règne du comte Thibaud II le Grand, entre 1120 et 1130, la vieille place forte est rééquipée d'une enceinte entièrement en pierre et est étendue à l'ouest par la création d'une nouvelle basse cour. L'ancienne *arx* est alors fondue avec l'espace de la *turris* pour former la partie purement résidentielle du site. La refonte de cette enceinte est contemporaine de celle

du bourg. Il demeure impossible dans l'état actuel de la recherche de préciser si celle-ci englobe un périmètre plus grand qu'à l'époque carolingienne. Ce début du XI^e siècle marque également le début du rapprochement entre le pouvoir comtal et le pouvoir ecclésiastique diocésain. Une collégiale séculière implantée sur le site du château probablement au début du XI^e siècle est remplacée en 1133 par une communauté de moines séculiers de l'ordre de Prémontré récemment créé près de Coucy par saint Norbert. Cette communauté acquiert en moins de sept ans son autonomie économique en créant au nord de Château-Thierry l'abbaye d'hommes de Val-Secret et à l'est un prieuré de femmes à la Chapelle-Monthodon (1). Cette première implantation monastique est directement originaire de la ville de Château-Thierry. Son rôle économique est particulièrement important pour l'essor des domaines ruraux et le développement de la campagne environnante. Il est également révélateur de l'interdépendance du milieu rural et du milieu urbain comme le montre la création de maisons urbaines de ce monastère dans le bourg fortifié de Château-Thierry.

Il est probable que la création de l'enceinte urbaine s'accompagne de la création d'un pont sur la Marne mentionné dans les textes seulement à partir de 1152. Il résulte de plusieurs facteurs concomitants de la politique comtale champenoise. Le premier est le développement de l'infrastructure routière en relation avec les grandes foires de Champagne et de Brie (2) en plein essor (BOURQUELOT, 1864 ; MESQUI, 1980). Le second consécutif au premier est qu'il constitue une source de revenus importants liés au double péage sur la circulation fluviale d'une part et sur le franchissement terrestre d'autre part. La puissance comtale s'appuie sur le développement de ces villes fortifiées petites ou grandes. Cette notion de réseau de villes au cœur de notre problématique est particulièrement importante pour le comté de Champagne. Elle se traduit par des campagnes massives et globales d'aménagement particulièrement visibles en matière de fortification comme le souligne Jean Mesqui (MESQUI, 1979). La mise en œuvre des infrastructures routières induit, probablement de la même manière, des campagnes de construction d'ouvrage de franchissement. La multiplication de ces points de contrôle de la circulation à l'intérieur du comté s'accompagne

partout de prélèvements de taxes. Des péages sur les ponts de Marne sont attestés à Meaux, à Dormans, à Château-Thierry et à Épernay. Le pouvoir comtal s'exerce à d'autres titres sur la rivière comme en témoignent la construction de moulins en relation étroite avec le bourg et le droit de pêche partagé avec l'abbaye voisine de Chézy-sur-Marne et l'abbaye de Val-Secret.

L'activité économique du bourg bénéficie-t-elle d'une même expansion ? Les éléments semblent se mettre en place dans le courant du XI^e siècle et tout particulièrement dans le dernier quart de ce siècle. L'impulsion seigneuriale donnée à ces places fortes renouvelées constitue un élément attractif certain. Sous le règne de Henri I^{er} le Riche et le Libéral, les établissements ruraux monastiques contribuent également au développement de la ville. Le meilleur exemple est donné par l'abbaye de Chézy-sur-Marne qui, dès 1153, développe à l'ouest du bourg une grange monastique. Dans la deuxième moitié du XI^e siècle, les abbayes, prémontrée de Val-Secret et augustine d'Essômes-sur-Marne (MAYNES, BONDE, 1994), disposent de maisons urbaines. La plus intéressante est celle identifiée au 36 et 38 de la rue du Château qui comporte une succursale commerciale souterraine à l'instar de celles réalisées en grand nombre à Provins en relation avec les foires. Les revenus des moulins « urbains » sont partagés avec le pouvoir comtal. Il paraît clair que le pont, la présence probable d'un port et la protection comtale contribuent à l'attraction des grands domaines ruraux trouvant là le moyen de procéder aux échanges commerciaux nécessaires à la bonne marche de leur économie domaniale. Il convient de remarquer que ce rayonnement et cette attraction s'exercent également pour les domaines de l'abbaye d'Igny (*Utilis est lapis in strutura*, 2000, p. 151-162) ou du prieuré fontevriste du Charme qui possèdent à Château-Thierry des sources de revenus (3). La position topographique respective de chacune de ces abbayes permet de mesurer le rayonnement de la ville-centre. L'abbaye la plus éloignée est celle d'Igny, distante de 30 km, ce qui revient à dire que le rayonnement de la ville de Château-Thierry aurait une influence certaine sur le milieu rural compris dans ce périmètre et s'estompe au-delà de cette limite théorique.

Le pouvoir attractif s'exerce également sur les populations. À la fin du XI^e siècle, la ville comporte deux paroisses urbaines (Notre-Dame du Château et Saint-Crépin). L'église Saint-Martin assure la fonction de paroisse rurale du village et des environs. La construction de ces églises montre implicitement un accroissement de population. Cet

1 - Ce prieuré de la Chapelle-Monthodon est distant de 25 km à l'est de Château-Thierry.

2 - Six foires sont connues à cette époque sous le nom de « Foires de Champagne et de Brie » : deux à Troyes ; deux à Provins ; une à Lagny-sur-Marne ; une à Bar-sur-Aube. Le développement d'un réseau secondaire de foires comtales se met en place progressivement. Château-Thierry en possède une mentionnée tardivement en 1273 dite foire au pont sur laquelle l'abbaye cistercienne d'Igny perçoit 15 livres.

3 - Ces revenus sont attestés au début du XIII^e siècle. Le prieuré fontevriste du Charme, commune de Grisolles, canton de Château-Thierry est fondé vers 1100 (BLARY, 2005).

accroissement de population a depuis longtemps été observé et mis en évidence par les historiens du milieu rural pour l'Île-de-France ou la Champagne (DUBY, 1975). La situation de l'église Saint-Crépin est intéressante à souligner car elle est construite sur le territoire de la grange monastique dépendant de l'abbaye de Chézy-sur-Marne et forme un noyau suburbain à l'ouest du bourg fortifié. L'espace du bourg fortifié à cette époque semble dépendre de la paroisse Notre-Dame du Château. Cette distinction montre que le pouvoir comtal n'est pas le seul agent du développement urbain et sous-entend que les domaines monastiques ruraux proches soutiennent et amplifient ce développement dans leur aire d'influence respective. En 1198, un marché et une halle aux grains et aux cuirs sont attestés devant l'église Saint-Crépin. Cette construction inédite retrouvée par notre enquête de terrain et l'analyse que nous en avons faite, confirment cette date et cette double fonction. Le privilège pontifical tardif d'Innocent III en 1249 confirme l'appartenance à l'abbaye de Chézy de cette grange ou halle marchande. Le développement de ce quartier s'effectue en marge du bourg fortifié. Au nord se trouve un secteur dénommé « Juirie ». La présence de communautés juives et de tosafistes est établie dès la fin du XI^e siècle à Château-Thierry mais aussi à Bar-sur-Aube, à Ramerupt et à Provins (MALKA, 1993 ; URBACH 1957 ; BARNAVI, 1992). Ce foyer juif est à la fois spirituel et marchand. La dimension intellectuelle (foyer tosafiste) et traditionnellement marchande de cette communauté donne matière à réflexion. Les relations avec l'abbaye de Chézy sont à cet égard intéressantes, car ce monastère est également un foyer intellectuel et à l'origine du développement matériel de ce quartier. Les juifs, contrairement à une idée trop souvent énoncée par les chercheurs (GUILLERME, 1983, p. 53-57), ne sont pas systématiquement enfermés dans le périmètre de l'enceinte pour mieux les contrôler. Ici, ils sont clairement établis à l'extérieur de ce périmètre restreint. Il y a vraisemblablement confusion dans cette conception avec la notion moderne de « ghetto » qui ne peut en aucun cas être appliquée aux juifs du Château-Thierry médiéval.

La place marchande de Saint-Crépin, malgré la présence attestée de Lombards, ne semble toutefois pas être d'un très grand rayonnement. Si la présence juive et lombarde confirme implicitement cette activité, on peut s'étonner de ne pas y rencontrer comme à Châlons pour les mêmes périodes de représentation de Caorsins (BOURQUELOT, 1864). Il s'agit essentiellement d'une place marchande de portée locale. Elle fonctionne principale autour de deux activités, le travail des peaux lié à l'élevage, comme activité principale (ovi-capridé et bovidé), et l'écoulement des productions céréalières. La culture de la vigne reste rare à cette époque et semble être pratiquée d'une manière très limitée dans les domaines ruraux monastiques. L'activité

viticole est attestée pour l'abbaye de Chézy dès 855, et pour l'abbaye d'Essômes en 1090. L'abbaye de Val-Secret possède également quelques vignobles mais cette activité est en relation avec la consommation de la communauté et ne constitue pas encore à cette époque une base d'échanges lucratifs ou de commercialisation des surplus.

Le développement du bourg fortifié et de son espace péri-urbain accentue la circulation des personnes. La fin du XI^e siècle marque l'apparition de maisons charitables et hospitalières. La léproserie ou maladrerie et les maisons-Dieu se développent sur les axes routiers les plus fréquentés à l'écart du bourg. Elles apparaissent ainsi comme des produits de cet essor urbain et des échanges qu'il génère avec le milieu rural environnant ainsi que du développement des infrastructures routières. La léproserie et la maison-Dieu de La Barre sont situées le long de l'axe principal au nord de la route et la maison-Dieu de Château-Thierry sur un îlot de la rivière au devant de la porte sud en relation directe avec le pont. Les établissements hospitaliers urbains accueillent les voyageurs et les pèlerins mais aussi les malades déshérités gardés hors les murs. Il nous est encore difficile d'en mesurer la portée en l'absence de données matérielles suffisantes mais elle ne semble pas être de grande ampleur. Leurs créations sont l'œuvre de laïcs, décision collective des habitants pour la léproserie ou acte individuel pour la maison-Dieu fondée par Guy de La Barre. Si dans le cas de Château-Thierry, l'apparition de la maladrerie coïncide avec l'essor de la ville, il convient de remarquer la multiplication de ce type d'établissement dans des villages ou des agglomérations proches de moindre importance.

Cette expansion urbaine de Château-Thierry s'inscrit dans un contexte historique particulièrement favorable. Elle coïncide avec l'essor du monde rural environnant auquel il participe et avec qui il interagit. L'impulsion est donnée par le pouvoir comtal mais se trouve confortée par le pouvoir ecclésiastique diocésain qui favorise le développement monastique nouveau. Les monastères anciens en pleine phase d'expansion créent des liens avec le bourg castral et contribuent à leur tour à son développement. La population urbaine s'accroît, structure et développe les éléments sociaux et de prise en charge.

Une expansion confirmée au XIII^e siècle De Thibaud IV à Jeanne de Navarre (1201-1285)

L'analyse archéologique des fortifications, complétée par les travaux de Jean Mesqui sur l'enceinte de Crécy-en-Brie montre que Thibaud IV entre 1220 et 1236, renforce les places fortes du comté face aux possessions royales. Une enceinte nouvelle enserme le château et le bourg. La fortification urbaine marque une extension très importante en direction de la rivière qu'elle contribue à endiguer. Les parties

ouest, nord et est sont renforcées de fossés, l'eau des sources captées qui y circule se jette dans la rivière. Le stéréotype des éléments qui composent cette enceinte (tours de flanquement uniformes en plan de fer à cheval à deux niveaux, pourvues d'archères) trahit une réalisation rapide et par comparaison avec d'autres villes fortifiées du domaine de Champagne (en particulier Bar-sur-Aube ou Crépy-en-Valois) une standardisation de la part des commanditaires. L'extension de la fortification parfaitement visible sur la rive droite dominée par le château se poursuit sur la rive gauche protégeant ainsi le quartier Outre-Marne relié au bourg par le pont. La défense de ce faubourg n'est peut-être pas aussi élaborée que sur la rive droite, seule nous est connue une ceinture excavée du nom de *fossé malingre*. Nous y voyons la confirmation du rôle prépondérant dans le développement urbain de l'axe de passage créé au XII^e siècle.

L'expansion du quartier Outre-Marne se trouve vérifiée par les observations faites lors des fouilles de l'hôtel des Trois Marchands : grande maison en pierre avec mur pignon sur rue dont la construction marque le début de l'urbanisation de ce secteur.

Le développement du quartier de Saint-Crépin est particulièrement clair aux abords de l'ancienne place du marché avec la halle, symbole du dynamisme économique. Le rôle de l'abbaye de Chézy-sur-Marne dans ce développement apparaît déterminant comme le souligne la confirmation et le privilège pontifical d'Innocent III en 1249, de sa grange monastique à Saint-Crépin. Cette précaution, caractéristique des domaines monastiques, souligne l'importance de la constitution de cette grange et son rôle moteur dans les échanges à l'ombre du château et du bourg.

La communauté juive est en pleine prospérité. D'abord regroupés dans un quartier dit de la Juirie rue de la Madeleine, les membres de cette communauté s'installent dans le quartier de Saint-Crépin dépendant de l'abbaye de Chézy-sur-Marne pendant cette période comme le montre indirectement le cens d'Abraham de 1311. La communauté est proche du marché et des halles. Les activités de pelletier, fourreur et boucher attestés par le document de 1311, montrent une économie liée à l'élevage de bétail, en harmonie avec l'activité rurale environnante à cette période, comme celle développée dans les domaines monastiques de Val-Secret ou de La Barre.

La construction de la halle aux grains, certes modeste par ses dimensions, n'en est pas moins un des fiers symboles de l'activité commerciale de la petite ville et de son rayonnement sur la campagne environnante.

Les grands réseaux de caves du XIII^e siècle du type « couloir à loges » creusés, à la base de l'éperon forment des annexes de l'habitat très importantes. Elles répondent vraisemblablement à une fonction artisanale liée au travail du cuir ou à la production

fromagère. La recherche de sols particuliers (sable de Cuise) et le mode de construction justifie cette hypothèse. L'habitat est relié par une cour à ces caves. Dans certains cas, la maison peut être disposée au-dessus d'elles. La recherche des conditions d'hygrométrie nécessite parfois des creusement très profonds. Ces caves montrent la densité des artisans dans le bourg fortifié et dans le quartier de Saint-Crépin.

La présence de maisons urbaines dépendantes de domaines monastiques témoignent également de l'importance de Château-Thierry au cœur de la campagne. Certes les domaines monastiques disposent d'autres maisons dans des villes plus importantes mais leur présence même limitée est révélatrice du développement urbain. Refuge lors des périodes troublées dans les campagnes, la fonction principale de ces maisons n'en demeure pas moins le lieu d'échanges et de transactions, plus ou moins déguisés, des surplus de production. La présence de ces maisons est donc significative de l'essor économique de ces domaines mais également du rayonnement de la ville qui les accueille. Il est à noter que de telles constructions ou appartenances ne se trouvent que dans la partie du bourg sous enceinte donc concrètement protégées. Si d'autres maisons appartenant à l'abbaye bénédictine de Chézy ou encore de l'abbaye augustine d'Essômes-sur-Marne sont mentionnées dans la rue des Moulins ou encore dans la Grande Rue, les traces matérielles de ces implantations ont depuis longtemps disparues. L'exemple de la maison urbaine de l'abbaye prémontrée de Val-Secret en est particulièrement révélateur. La maison sise au 36 et 38 de la rue du Château en conserve encore ses salles basses. À la manière des caves de Provins, l'aménagement intérieur est particulièrement soigné et est fait pour être vu. Il s'agit là de salles à la fonction commerciale évidente. L'implantation de ce type de cave ne se borne pas à quelques rues du bourg et montre non pas une concentration mais une répartition très aérée dans l'espace urbanisé fortifié.

Le développement des infrastructures portuaires est également perceptible même si celui-ci reste modéré. L'existence de structures d'appointement observées dans les fouilles de l'hôtel des Trois Marchands sur la rive droite trahissait l'existence précoce d'un *portus* dès le XI^e siècle dont les sources écrites conservées ne font pas état. Le « port aux bûches » mentionné au XIII^e siècle n'a laissé que peu de traces dans les archives du sol. Nous pensons qu'il s'agit à cette époque d'un port de petite dimension ou du moins de faible échange.

Les moulins, dont les usines sont disposées en batterie sur un des bras de la rivière côté rive gauche et jointifs à l'enceinte, montrent une certaine prospérité et sont le symbole du droit de ban, marque de l'autorité seigneuriale et monastique. Les comtes de

Champagne propriétaires de ces outils de production en partagent les bénéfices avec les abbayes voisines au même titre d'ailleurs que les pêcheries de Marne.

La création de l'abbaye de La Barre au début du XIII^e siècle montre le développement des domaines monastiques en relation avec le milieu urbain. La constitution du domaine de cette abbaye est d'ailleurs révélatrice de la structuration de la campagne environnante et d'une certaine forme d'assujettissement à cette entité issue du milieu urbain.

Une euphorie relative : des signes de stagnation urbaine sous-jacents

Malgré la présence de tous ces indicateurs d'expansion, d'autres signes montrent ou du moins relativisent cette vision particulièrement optimiste et prospère de la cité castrothéodoricienne. Une première nuance est décelable dans l'organisation et la répartition même de la maille urbaine du bourg. L'espace urbain n'est pas saturé. L'extension de l'enceinte en direction du sud, gagnée sur une partie du cours de la rivière drainé et assaini augmente la surface de plus d'un tiers (soit au total un espace de vingt hectares). La circulation à l'intérieur du bourg est assurée alors par quatre voies (rue du Château, rue du Pont, Grande Rue et rue de Beauvais : ces voies correspondent chacune aux quatre portes de l'enceinte urbaine.

L'étude de la répartition des caves médiévales semble indiquer une grande disponibilité du sol. La maison à cette période, selon les rares indices encore présents dans le bâti est isolée de tout côté, installée au centre de la parcelle est non en bord de rue. Il apparaît, si cette image est juste qu'une cour assure la circulation entre la rue et la maison. La rue semble donc un espace ample, bien loin du schéma proposé par Jean-Pierre Leguay et largement inspiré ou suggéré par l'aspect des rues de villes du XV^e siècle, avec leurs maisons juxtaposées, à pignons sur rue étroite (LEGUAY, 1984). La rue transparaît par les différents biais de notre étude comme un axe en terre battue régulièrement rechargé quand les ornières deviennent trop profondes ou le sol trop défoncé. Les parcelles qui la bordent sont lanierées, profondes et étroites. Ces formes sont bien souvent observées dans d'autres univers urbains. Dans l'état de nos connaissances nous ne pouvons savoir si ces parcelles étaient délimitées physiquement par des clôtures ou des haies vives ou encore des rigoles d'écoulement d'eau. Les parcelles ne semblent d'ailleurs pas toutes occupées à cette période. L'image de cette occupation urbaine est donc celle d'une trame fluide.

La forme et le mode de construction observés pour ce XIII^e siècle, ne caractérisent pas non plus spécifiquement un habitat urbain. Les maisons rurales présentent les mêmes caractéristiques que

celles du bourg. Les maisons de pierre connues dans les domaines monastiques ruraux ne semblent guère différentes de celles présentes dans le bourg fortifié.

Nos préjugés concernant un dimorphisme urbain/rural dans le domaine constructif ne paraît donc pas fondé dans le cas des petites villes mais l'est-il plus dans le cas des grandes villes ? Les larges fondations de la grande maison apparues dans les fouilles du quartier Outre-Marne datant de la fin du XI^e ou du début XIII^e siècle pourraient avoir supporté plusieurs étages à la manière des grandes maisons bourgeoises commerciales du nord de l'Europe en relation avec le commerce de la Hanse. En fonction de cette hypothèse, nous pourrions déceler ici un nouveau critère urbain. Notre documentation ne fait – hélas – apparaître qu'un seul cas.

L'enceinte urbaine du début du XIII^e siècle enferme donc un habitat de type rural ou tenant plus des caractères vernaculaires propres à cette région que d'une quelconque différence constructive distinguant la ville de la campagne.

Face à ce constat sur la nature de l'habitat privé enclos dans cette enceinte, il est possible de s'interroger sur la volonté et l'opportunité d'étendre l'enceinte urbaine en ce début du XIII^e siècle. Il paraît difficile de croire que l'extension de cette enceinte est motivée par une poussée démographique ou une trop forte densité de population urbaine. L'enceinte est purement une œuvre comtale et probablement une manifestation à caractère symbolique de l'autorité et du pouvoir du comte de Champagne face à son royal voisin des plaines de Valois. Jean Mesqui a déjà souligné ce point. Mais dans ce cas l'extension n'était donc pas une nécessité. Le comte aurait tout aussi bien marqué cette puissance par le renforcement des ouvrages existants. Cette démonstration du pouvoir comtal par les enceintes urbaines s'exerce d'une manière uniforme dans le réseau des villes qui en dépendent. Ainsi à Lagny, Meaux, Crépy-en-Valois, Provins – pour n'en citer que quelques unes – les surfaces urbaines défendues sont-elles étendues. L'exemple le plus frappant est bien sûr Bar-sur-Aube dont l'agrandissement paraît particulièrement démesuré. S'agit-il d'une prévision à long terme de développement ? Les quelques exemples cités auxquels pourrait s'ajouter Chalons vont dans ce sens. Mais les données concernant Château-Thierry tendent à montrer que cette prévision n'est pas fondée sur la réalité de l'occupation démographique ou urbaine. Il s'agit davantage d'une mesure appliquée uniformément à l'ensemble des villes de la Champagne. Cette décision autoritaire n'est pas non plus dénuée de problèmes notamment dans le cas des quartiers déjà constitués : intégration ou mise à l'écart ? Les secteurs en plein développement sont, nous l'avons vu, situés dans le quartier de Saint-Crépin en relation avec le

marché et les halles marchandes ou Outre-Marne en relation avec le pont et l'activité portuaire fluviale. Comment comprendre que cette enceinte neuve ne les intègre pas ? Les investissements de l'abbaye de Chézy sur le devenir du quartier de Saint-Crépin et le développement de la communauté juive en marge de cette défense paraissent être une anomalie. Pourquoi ne sont-ils pas englobés dans cette ligne défensive si le comte y exerce son autorité ? Il est possible d'invoquer la présence de tanneries dans ce quartier ; mais bon nombre de quartiers de tanneurs sont situés *intra muros*. L'explication est donc ailleurs et il faut en déduire que ces quartiers péri-urbains échappent au pouvoir du comte ou du moins bénéficient d'un statut particulier. Cette singularité justifiant que l'extension défensive du bourg, bloquée à l'ouest par Saint-Crépin, se soit étendue vers l'est et surtout sur la rivière au détriment du rôle naturellement défensif qu'elle assurait aux limites du bourg ancien.

Si le développement urbain se poursuit pendant le XIII^e siècle, sous l'égide de Thibaud IV de Champagne, les indices ne sont pas tous aussi clairs. Le caractère non englobant de l'ensemble des faits urbains (quartiers déjà constitués) de la nouvelle enceinte l'illustre bien. Si l'on compare avec ce qui est connu pour les autres villes champenoises, on constate également des différences dans les communautés présentes. Si une communauté juive semble indiquer la présence d'une activité marchande importante, elle se doit également d'être nuancée. Cette diversité est un signe représentatif de la portée ou de l'aura commerciale d'une cité. Le rôle du marché et de la foire de Château-Thierry au sein du comté est évidemment mineur mais exerce à cette période suffisamment d'influence à l'échelle micro-régionale pour maintenir l'élan de son développement urbain. Une dualité apparaît entre la ville à caractère stratégique et militaire et les quartiers périphériques à vocation économique. Les deux restent d'une certaine manière distincts l'un de l'autre à l'exception peut-être des succursales ou maisons urbaines monastiques qui recherchent avant tout la protection du prince. L'absence des ordres mendiants dans ce contexte est tout à fait remarquable.

LES PREMIERS TEMPS DE L'INTÉGRATION AU DOMAINE ROYAL DE 1285 À 1323. UNE RATIONALISATION DES ESPACES URBAINS

Le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe IV le Bel marque l'entrée des terres du Comté de Champagne sous le contrôle du domaine royal. La marque de ce changement politique est évidente ; la présence royale et son influence sur le devenir de la petite ville paraissent déterminantes. En

terme de développement urbain, cette modification altère-t-elle le schéma mis en place sous l'égide comtale et la dynamique économique antérieure ? Non, il s'agit plus d'une rationalisation des espaces existants et d'une affirmation du rôle de la petite ville au sein de ce nouveau domaine. Certains de ces « réajustements » ont des conséquences importantes sur la nature et l'évolution de cette petite ville.

La manifestation la plus flagrante de cette prise en main s'exerce sur le siège même de l'autorité : le château. Le symbolisme et la marque de la magnificence du prince paraissent légitimes. Philippe IV le Bel, a séjourné fréquemment dans cette région. L'ancienne résidence comtale est donc transformée de manière à pouvoir accueillir sa cour mais aussi ses fonctionnaires royaux. Les transformations s'emploient tout particulièrement à rendre cette vieille forteresse champenoise digne d'une résidence royale en termes de sécurité et de confort.

Les portes sont alors reprises par les architectes du domaine royal, car s'il s'agit des endroits les plus vulnérables de la défense, elles illustrent avant tout la puissance du prince. La porte Saint-Jean, ouvrage principal d'entrée, fait l'objet de soins tout particuliers. De la même manière, les cuisines monumentales découvertes par les fouilles montrent la qualité de l'accueil dans la résidence et l'importance de l'office de bouche à cette époque. Le savoir-faire technique des ingénieurs royaux – en particuliers des fontainiers – apparaît dans toute sa splendeur. Le même soin est apporté aux résidences royales principales comme Vincennes ou secondaires comme comme Château-Thierry. D'autres lieux proches comme le château de Gandelu, de Jaulgonne ou la maison du Charmel, ceinturant le bois de Barbillon sont aménagés ou réaménagés à la même période. Ils servent de relais de chasse lors des séjours du roi passionné par cette activité. Même si les données concernant la résidence pour la période précédente sont encore rares, nous savons que les comtes de Champagne résidaient occasionnellement dans le château et il paraît logique qu'un soin important ait été accordé au logis seigneurial. Avec le passage dans le domaine royal, la différence essentielle réside dans les moyens qui sont désormais consacrés aux aménagements. En tout état de cause, ce qui importe c'est que le changement de propriétaire soit ostensiblement indiqué aux habitants ou aux visiteurs. Les travaux sur le château entre 1285 et 1306 marquent la rupture entre la prédominance de la fonction militaire accordée par les comtes de Champagne à l'ouvrage et celle conférée par le nouveau maître des lieux privilégiant la fonction d'apparat du palais résidentiel. Il suit ainsi un processus d'adaptation et d'évolution bien connu en castellologie.

La rationalisation des espaces urbains affirmée avec la création de l'hôtel-Dieu en 1304 par Jeanne de Navarre.

L'implantation topographique de cet établissement hospitalier occupe un espace privilégié à l'intérieur de l'enceinte médiévale. Reprenant ainsi le modèle des hospices urbains se situant quasi tous *intra muros* (TOUATI, 1998 ; BÉRIAC, 1988). Il prend place dans un vide urbain en grande partie gagné sur l'ancien cours de la rivière ou du moins sur une zone marécageuse lors de l'extension de la ligne défensive presque cent ans plus tôt probablement en relation avec le développement de la foire et de l'accueil des marchands. Cette fondation apparaît bien après la disparition d'une des deux maisons-Dieu préexistantes, transformée en abbaye augustine (1235). L'autre ancienne xenodochie selon notre hypothèse était anciennement attachée au fort Saint-Jacques et ne tarde pas à disparaître. Seule reste la maladrerie hors les murs de la ville sur l'axe routier au nord-est à l'écart des vents dominants. Les deux établissements semblent complémentaires l'un prenant en charge les exclus sociaux de la ville, l'autre les indigents et malades curables. Le choix du site trahit également la volonté des autorités d'éviter les risques de pollution en particulier par l'évacuation des déchets. D'une manière prophylactique comparable, les nouveaux hôtels-Dieu, comme à Noyon ou à Beauvais (DESACHY, GUILHOT, 1999), sont édifiés non loin des remparts offrant ainsi la possibilité d'évacuer les eaux usées dans les fossés. Ce fait est également observé lors des fouilles du quartier Joussaume-Latour. Un bras canalisé *intra muros*, sert d'égouts au nouvel hôtel-Dieu. Ces établissements hospitaliers sont également des symboles forts de la communauté urbaine.

Diversification de l'habitat créations de rues secondaires

La multiplication des maisons et la mise en place de réseaux secondaires de rues s'observent par la nette augmentation des caves sous maisons et des cours intérieures à l'opposé de la rue. La morphologie des îlots est pérennisée. La construction des salles maçonnées du type « couloir à loges » se poursuit au XIV^e siècle. Elles sont alors systématiquement situées sous les maisons. Cette disposition apparaît clairement dans la maison en pierre aux pignons pourvus de trois contreforts au 17 de la rue du Château. La constitution des premiers réseaux secondaires de voiries apparaît en ce début du XIV^e siècle comme le montrent les fouilles rive gauche de l'hôtel des Trois Marchands mais aussi dans le bourg rive droite dans l'étude du quartier Joussaume-Latour.

Les signes de dynamisme économique

Peu de temps après l'entrée dans le domaine royal, en 1301, la ville reçoit une charte de commune. L'augmentation du nombre des échevins traduit peut-être un accroissement de la population.

Le recensement de la communauté juive pour l'échange du « cens d'Habram » entre l'abbaye de Chézy et le roi Philippe IV (4) montre d'une manière indubitable une augmentation de cette population. Le quartier initial de la juirie est largement débordé et de nombreuses maisons du quartier Saint-Crépin sont occupées par des foyers juifs.

Le texte de 1311 fait clairement apparaître une liste de métiers dans le quartier Saint-Crépin dont la lecture attentive permet de reconstituer la répartition topographique sommaire des maisons mentionnées pour ce quartier. Le document fait apparaître une complémentarité des métiers mais aussi une réelle spécialisation dans les travaux du cuir : *cousturier*, *peletier* et *boucher*. Tous ces métiers sont apparentés à la tannerie. Nous ne disposons malheureusement pas d'état récapitulatif pour l'ensemble de l'agglomération mais l'indice est cependant suffisant pour notre étude.

L'analyse architecturale du bâti a permis de reconnaître un hôtel à l'arrière de la porte de Saint-Crépin à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de Beauvais à côté de la cour du Singe. Il témoigne d'une certaine manière du dynamisme économique de la petite cité ou du moins de la fréquentation régulière de voyageurs.

Les freins au développement urbain consécutifs au pouvoir royal

Le passage aux mains du pouvoir royal de la ville n'a pas que des conséquences heureuses. La politique libérale comtale concernant la communauté juive qui prévalait en relation avec le développement des foires de Champagne n'est pas maintenue. La communauté, après avoir subi en 1317 des exactions (pillage, saccage de la synagogue et vol des tables de la loi) de la part d'habitants de la ville, disparaît définitivement au début de la deuxième décennie du XIV^e siècle. La fin de cette communauté (expulsion ?) n'accuse-t-elle pas un échec économique consécutif à la politique royale. Le contexte économique n'est pas favorable. Dans l'ensemble de la Champagne, les foires périclitent à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle (BOURQUELOT, 1864).

La charte de commune accordée sur le tard à la communauté urbaine n'offre pas une réelle autonomie économique. Elle constitue peut-être un frein à cet essor.

Cette période ne connaît pas l'apparition de nouvelles paroisses. Ce constat suggère une certaine stagnation ou du moins un ralentissement dans la croissance de la population de Château-Thierry. Seulement peut-on constater dans les différents quartiers de la ville la création de chapelles à l'initiative de laïcs.

4 - BnF, Chartes et diplôme, vol. CCXX, f° 248 ; voir pièce justificative n° 74.

EXPANSION URBAINE STOPPÉE DE 1323 À 1488

Cette époque est caractérisée par une succession d'apanages allant de Jeanne d'Évreux à Antoine le grand Bâtard de Bourgogne. Pour cette période de mutation, les marqueurs sont essentiellement négatifs. La crise frumentaire de 1348 suivie un an plus tard par l'épisode dramatique l'épidémie de *peste noire*. Ce triste passage se traduit par l'augmentation des surfaces des cimetières paroissiaux comme en témoignent les textes mais également celui de la maladrerie comme le montrent les archives du sol.

Les épisodes à multiples rebondissements qui jalonnent la guerre de Cent ans contribuent à l'appauvrissement de la ville et montrent le besoin croissants de renforcer les défenses du château et du bourg face à la progression de l'artillerie à poudre lors des sièges.

Le retour des préoccupations défensives est perceptible par la reprise en profondeur du fort Saint-Jacques, résidence aristocratique en relation avec le contrôle de la tête de pont et par la constitution à l'intérieur de l'enceinte d'une barquette de terre. L'installation de ce renfort intérieur de terres réduit une partie de l'espace constructible du bourg. Les terres sont en fait prélevées dans le pied du talus de l'éperon comme en témoigne les hauts murs de terrasses pourvus de massifs contreforts qui ceinturent la base de l'éperon du château. Cette restructuration d'ampleur du système défensif urbain est rendu possible par la faible occupation et l'échec du programme de lotissement des périodes antérieures. Les vides ou *no man's land* de la trame urbaine sont donc progressivement comblés. Le constat de la non saturation de l'espace urbain peut, à cette période, correspondre à une régression démographique du bourg.

A contrario de la stagnation du développement du bourg, les aménagements du château connaissent une phase intensive. Les défenses sont repoussées à l'extérieur des enceintes initiales laissant du même coup plus d'espace pour les fonctions résidentielles. Le château, dans la première phase de la guerre, soit dans la seconde moitié du XIV^e siècle, s'étend. La constitution de fausses braies renforce la première ligne de défense par l'extérieur. La conséquence directe est l'augmentation de sa surface. Une des caractéristiques principales de cette période est la permanence de l'entretien et l'amélioration des bâtiments déjà existants. L'église Notre-Dame du Château est restaurée comme le montrent les comptes de construction de Jeanne d'Évreux concernant un programme complet de reprise des vitraux. La cuisine monumentale édifiée sous l'égide de Philippe IV le Bel est entièrement reconstruite sur le même plan par Louis d'Orléans. Un fontainier est nommé pour réaliser l'entretien courant des conduites d'eau. Jusqu'à l'arrivée

d'Antoine le grand Bâtard de Bourgogne le château et tout particulièrement les éléments résidentiels aristocratiques font l'objet de soins attentifs et constants. Ces seigneurs agissent en propriétaires soucieux de leur patrimoine.

Il est important de constater que cette période marque une rupture profonde avec les précédentes. L'évolution de la ville ne suit plus la même progression que celle du château. Ce fait est particulièrement sensible dans les constructions. L'approvisionnement en matériaux pour le château est clairement distinct de celui mis en œuvre dans les autres constructions urbaines. Le calcaire à *Ditrupea strangulata* de bonne qualité est utilisé massivement pour le traitement des parements (portes, cuisines), mais nécessite l'extraction en carrières extérieures au territoire communal (carrières de Gandelu et de Jaulgonne toutes deux distantes de plus de vingt kilomètres). Les autres constructions privilégient le grès de Beauchamp. Le calcaire n'est utilisé que pour les pourtours de baies et les aménagements intérieurs des voûtements. L'approvisionnement est alors local et effectué dans les carrières implantées dans les versants nord-ouest du territoire communal. Les bancs ainsi exploités demeurent de qualité inférieure à ceux utilisés pour les bâtiments d'apparat ou de prestige des princes.

L'arrivée d'Antoine de Bourgogne

Sous l'apanage consenti par Louis XI à ce prince, la ville connaît un renouveau et une réorganisation importante. L'apanage prend son vrai sens. Il s'agit d'exploiter le bien patrimonial dont on a la charge, que l'on défend et à ce titre on exploite la communauté qui en dépend.

À sa prise de possession dans le quatrième quart du XV^e siècle, la situation de la ville est particulièrement mauvaise. La guerre, les épidémies et les crues de la rivière ont contribué à l'appauvrissement de la cité. Les marques des conflits de la guerre de Cent Ans sont partout visibles et tout particulièrement dans les secteurs urbanisés non protégés par l'enceinte. Le quartier de Saint-Crépin semble avoir été particulièrement touché. Outre l'église, c'est avant tout le secteur économique de la ville, marché et halles qui a été rudoyé. Les moulins de la rivière ont été ravagés par les crues et une grande partie des défenses ont été mises à mal. La résidence seigneuriale du château ne fait pas exception.

Le prince a besoin que son nouveau domaine soit remis en état pour que ce dernier puisse lui rapporter à son tour. Il opère alors une restructuration en profondeur des espaces urbains. Il contribue à remettre en état les espaces publics mais surtout insuffle par la cohérence de ces remaniements, un nouvel élan à l'ensemble de la ville.

La place du marché qui depuis le XI^e siècle avait contribué à la réussite et à l'essor de ce quartier suburbain de Saint-Crépin sur l'ancienne grange monastique de l'abbaye de Chézy est ravagée. L'ancienne halle aux grains édiflée à la fin du XI^e ou au début du XIII^e siècle est ruinée. L'activité ainsi désorganisée accule les marchands à utiliser la Grande Rue pour monter leurs étals encombrant la chaussée et compliquant davantage la circulation dans la ville. Il semble qu'une partie de ce marché est provisoirement transféré au nord du quartier Saint-Martin et de la Madeleine en périphérie urbaine dans un lieu appelé « wuide-bourse ». L'urgence de ce problème nécessite de la part du prince des mesures énergiques pour éviter que la mauvaise situation économique du lieu ne s'aggrave davantage. Il est donc décidé de procéder au transfert de l'ancienne place marchande au cœur du bourg fortifié sur l'emplacement d'un ancien hôtel dit « de la Sirène ». Cette apparente rétraction contribue à dynamiser le bourg castral. L'ancienne place du marché Saint-Crépin désaffectée libère du même coup l'espace nécessaire à l'ouest pour la restauration et l'agrandissement de l'église paroissiale. Progressivement, ce quartier est gagné par de nouveaux artisans tanneurs qui contribuent à lui donner un caractère spécialisé dépouillé de son attraction économique. Au contraire, la création du marché neuf dans le bourg libère les axes de communication principaux ouest-est en liaison avec le pont et favorise ainsi la restructuration du centre urbain sous enceinte. La cité est restructurée sans pour autant changer l'échelle. La ville ne s'étend pas et est maintenue dans ses dimensions antérieures. Saint-Crépin devient le lieu du culte paroissial, l'église Notre-Dame, nous l'avons vu, n'est qu'une paroisse de familiers du château. L'agrandissement de l'église Saint-Crépin est vraisemblablement la manifestation architecturale de cet état de fait. Le maintien de ce lieu de culte et son affirmation comme unique église paroissiale urbaine permet au quartier de Saint-Crépin de ne pas périr. Cette nouvelle répartition des espaces religieux et économique au sein de la ville s'avère astucieuse et dynamisante. Il est important de constater que les dimensions de cette nouvelle place de marché et de la halle attenante du bourg sont proches de celles qui existaient à Saint-Crépin. Ce transfert ne traduit donc pas une augmentation du commerce, ni même une volonté de le voir s'étendre. Il s'agit bien plus d'une « remise à flot » de ce secteur d'activité.

Le fort Saint-Jacques devient l'hôtel du Mouton d'Or, son beffroi pourvu de cloches pourrait avoir accueilli un temps les fonctions de maison commune.

L'analyse de l'enceinte urbaine montre que la porte du pont a été reprise à la même période. Par force et logiquement – malgré l'absence de documentation – on peut en déduire que le pont subit au moins une réfection si ce n'est une reprise de grande ampleur.

La création tardive d'un premier couvent à l'intérieur du bourg, celui des Cordeliers en 1488, amène un ordre mendiant dans le paysage de Château-Thierry (5). Cette fondation voulue par Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne comble un des derniers grands espaces libres à l'intérieur du bourg. Cet espace a peut-être été détruit par l'un des sièges militaires anglo-bourguignons de la guerre de Cent Ans. En tout cas, il complète les institutions religieuses de la ville.

LE DUCHÉ-PAIRIE SOUS LES DUCS DE BOUILLON UNE VILLE CENTRE DE RÉGION À PART ENTÈRE

C'est en 1557 que Château-Thierry est donné à Robert de La Marck, duc de Bouillon. Neuf ans plus tard, le 8 février 1566, Charles IX érige Château-Thierry au rang de duché-pairie pour son deuxième frère le duc François d'Alençon. C'est à partir de cette date que les critères définissant une petite ville apparaissent dans leur totalité. La dimension de centre administratif est confirmée par la construction d'hôtels de fonctionnaires résidant dans le lieu : chancellerie, maîtrise des eaux et forêts, tribunal...

L'essor économique de cette communauté urbaine est assuré après le passage des armées de la Ligue en 1591 par une stabilité politique et militaire. Les données de l'économie changent radicalement lorsque l'arrêté du Parlement de Paris du 14 août 1577 fixe l'aire minimale d'approvisionnement en vin courant pour cette ville par la Règle des vingt lieues (DION, 1959 fig. 19, p. 556-557) (fig. 533). L'activité d'élevage, de l'artisanat et des autres manufactures qui y sont associés dans la ville prend alors un rôle de second plan. Comme le montrent l'analyse parcellaire et les vues cavalières du XVII^e siècle, les coteaux correctement exposés se couvrent de vignes, ce qui se traduit par le développement d'habitats vigneron dans le village de Saint-Martin et les hameaux du *Bas Courteau* et des *Chesneaux*. Cette mutation économique est parfaitement perceptible dans la multiplication des caves en berceau continu monté au plâtre et par les taxes qui frappent la circulation du vin, les tonlieux.

5 - Dans beaucoup de villes, les implantations de l'ordre des franciscains apparaissent dès le XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle.

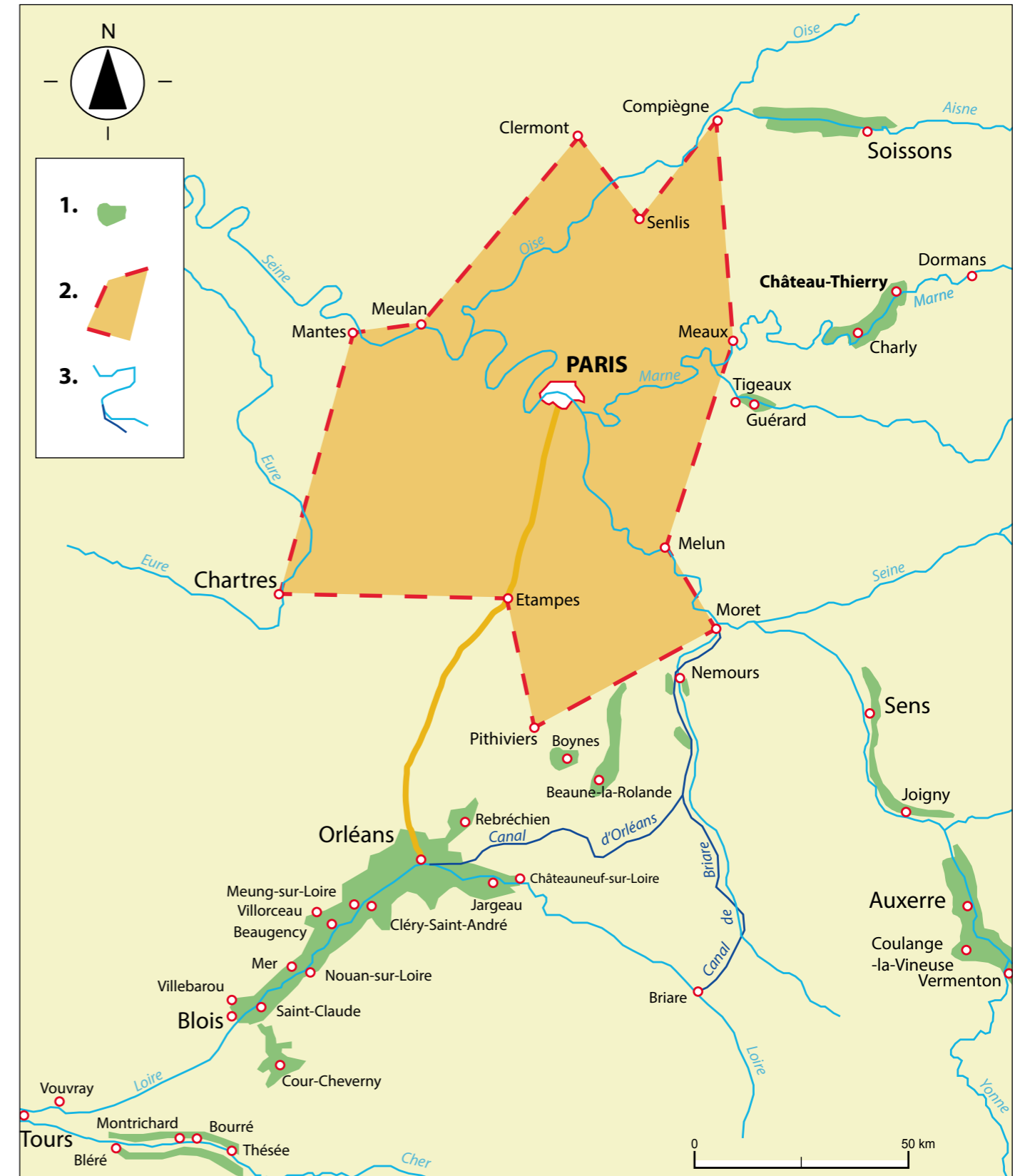


Fig. 533 – Carte de l'approvisionnement en vin bon marché de la ville de Paris après l'arrêt du Parlement du 14 août 1577 appelé également « règle des vingt lieues ». 1 : vignobles assurant cet approvisionnement ; 2 : aire interdite d'approvisionnement en vin des estaminets et autres cabarets de la ville de Paris ; 3 : cours d'eau utilisés par la navigation fluviale aux XVII^e et XVIII^e siècles (dessin F. BLARY d'après DION, 1959).

Au terme de ce travail, nous n'avons pas le sentiment d'avoir réalisé une synthèse destinée à clore le dossier, mais bien au contraire celui d'ouvrir un débat et de contribuer à un premier bilan prospectif. Cet essai sur la naissance et le développement d'une petite ville d'accession médiévale, met en évidence quelques points qui concourent à renouveler la problématique, et ouvrent des perspectives nouvelles d'étude.

Si l'archéologie apparaît bien comme un élément dynamisant la problématique de l'histoire de la ville, ses modes d'approche doivent être multipliés et étendus pour acquérir des données nouvelles. L'analyse du parcellaire, l'analyse archéologique du bâti ou encore l'exploitation stratigraphique des archives du sol jointes à une étude rigoureuse des sources écrites et iconographiques apparaissent comme autant de méthodes irremplaçables pour l'étude des phénomènes urbains. Ces méthodes ne sont pas nouvelles, elles sont rarement utilisées de concert sur un même espace à étudier. Leur mise en œuvre conjointe relève d'une seule et même discipline : l'archéologie historique. Cette démarche scientifique ou du moins méthodologique révèle tout un faisceau de questions auxquelles l'archéologie apporte des réponses concrètes.

L'approche archéologique et topographique limitée ici aux seules structures de la petite ville ne prétend pas, bien sûr, répondre aux multiples questions qui s'y rattachent. Si elle contribue à retrouver le déroulement et la forme des occupations successives et permet d'en reconstituer l'aspect visuel, son discours doit être étayé dans la mesure du possible par des données écrites. Passée l'euphorie des premiers temps d'enquête, cette analyse s'est avérée bien plus complexe qu'il n'y paraissait au départ. L'origine des agglomérations secondaires, comme l'a montré Luc Bourgeois (BOURGEOIS, 1995 a et b), est rarement contenue dans un espace unique initial à la manière des *civitates* antiques qui garantissent, malgré leur rétraction au Bas-Empire et les phases de retrait apparent ou supposé au haut Moyen Âge, un essor de la ville très important sur le reste de la période. Les petites villes, comme les villages, peuvent avoir des noyaux juxtaposés ou révéler le poids d'un substrat antique et le déplacement des pôles d'habitat. Les marqueurs de l'évolution d'une petite ville sont variables dans le temps et l'espace : ce fait légitime une vision dynamique appuyée non pas sur une pluridisciplinarité mais une réelle interdisciplinarité. Le recours aux données indicatives toponymique et morphologique du parcellaire et la recherche de « signaux topographiques » a encore du sens dans les petites villes contrairement aux grandes villes où l'étude du développement urbain et de sa morphologie indique que cette simple méthode régressive se heurte rapidement aux lacunes de connaissances des sources archéologiques et historiques et ne peut

garantir une confrontation suffisante pour remonter aux origines de sa genèse. *A contrario*, les petites villes ou agglomérations secondaires ont cet atout majeur de conserver une empreinte de cette genèse plus « accessible », ne mettant en jeu que quelques facteurs structurants. Cette approche peut servir à élaborer les fondements d'un schéma dynamique théorique de l'évolution mais les étapes de ce processus doivent s'accompagner nécessairement d'une observation attentive des textes et des archives du sol. La dimension et la multiplication des observations ont également leur importance. Les fouilles réalisées sur le château concernent des aires ouvertes portant où l'épaisseur des dépôts dépassent parfois six mètres. Les données stratigraphiques qu'elles mettent en lumière (structure et mobilier) sont souvent beaucoup plus importantes que celles révélées lors des interventions réalisées dans la ville. Leurs richesses argumentaires ne sont pas de même ordre mais leur complémentarité s'est avérée bien souvent irremplaçable.

La rupture ou du moins la dichotomie entre ville et campagne est moins évidente. Elle nécessite de tenir compte dans son analyse des autres facteurs structurants des campagnes en particulier les domaines monastiques dont les nécessités économiques de leur temporel impliquent le contact et (ou) une part active au développement de la communauté urbaine proche de ces domaines. Cet échange ville/campagne peut également s'observer dans l'approvisionnement en matériaux de construction des divers composants urbains. D'une manière similaire mais plus tardive, l'économie des institutions hospitalières participe à cette dynamique d'échange. Elle demeure cependant plus difficile à observer en raison de la discrétion des sources écrites.

Au même titre que l'anthropologie et la paléopathologie pour l'étude des individus exhumés d'un cimetière, l'apport des sciences de la nature à l'archéologie urbaine est indéniable. Si les matériaux de construction sont à la base des études sur le bâti médiéval, force est de constater que les études sur ce point précis restent rares à l'échelle d'une ville. L'étude des pièces comptables des chantiers médiévaux, quand elles sont conservées, reste par excellence indispensable et doit être privilégiée (CAILLEAUX, 2000). Mais quand elles sont rares ou font défaut, comme c'est le cas pour la très grande majorité des composants urbains, l'étude doit prendre d'autres biais insuffisamment explorés actuellement. Une recherche archéogéologique des matériaux lapidaires (calcaires et grès) et des composants des liants (sables et chaux) peut également renouveler nos connaissances et réviser nos jugements d'hier (BLARY *et al.*, 2004). La connaissance concrète des matériaux est indispensable. La comparaison entre ceux utilisés dans le bâti et ceux potentiellement utilisables des lieux d'extraction connus ouvre une

voie de recherche prometteuse et riche d'enseignements tant pour l'histoire des techniques que pour l'histoire urbaine. Cette intervention des sciences de la nature dans l'étude archéologique apparaît également nécessaire pour une bonne compréhension du développement à proximité ou sur le cours de la rivière. L'analyse géologique de la dynamique des sols et des circulations anciennes des eaux est particulièrement précieuse (BLARY *et al.*, 2004).

Les archives du sol forment une source non inépuisable de données. De leur préservation dépend la qualité des recherches futures. La présente étude en montre un riche potentiel et servira localement au moins, nous l'espérons, pour la conduite de futures opérations de fouilles liées aux aménagements de l'urbanisme à venir. Les erreurs du passé doivent rester en mémoire pour la sauvegarde de ce patrimoine enfoui. En terme de gestion, les cartes de synthèse archéologique servent de trame et les documents de cette étude devront bientôt intégrer de nouveaux résultats, notamment sur l'habitat civil. Les fouilles du château ont apporté de nombreuses données mais on peut présager qu'une fouille programmée de l'intérieur de la tour Thibaud apporterait des données nouvelles permettant de proposer des réponses actuellement en suspend. L'analyse archéologique du bâti met en évidence un important patrimoine architectural médiéval pour cette ville stigmatisée par les guerres et certains choix d'urbanisme des années 60 à 80 du xx^e siècle. De nombreux éléments de ce bâti médiéval apparaissent encore. Certes, la conservation de l'habitat civil médiéval ancien est moindre que dans certaines villes du sud comme Cahors, Figeac ou Cluny qui offrent un corpus

digne de grandes études. Ce n'est pourtant qu'une apparence car les infrastructures et les annexes de ces habitats sont conservées sous la forme de caves ou de salles basses aux dimensions parfois impressionnantes formant des réseaux souterrains pittoresques souvent intégrés aux soubassements des demeures reconstruites aux époques modernes elles-mêmes remplacées par de plus récentes encore. Ces structures de l'habitat privé sont méconnues et souvent négligées par l'étude en l'absence de critères architecturaux immédiatement reconnaissables. Beaucoup d'entre elles sont déjà abandonnées et encombrées de rebuts de notre société de consommation. Ce manque d'intérêt pour ces structures ne bénéficiant d'aucune mesure de protection risque, si ce n'est déjà fait, de les faire disparaître à plus ou moins brève échéance. Il serait utile de développer de semblables inventaires archéologiques à la manière de celui réalisé pour la ville de Shrewsbury au Royaume-Uni (BAKER, 2010) ou de Château-Thierry.

La perspective de mener à bien dans d'autres villes de même « profil » une expérience archéologique similaire à celle de Château-Thierry ouvre un potentiel important. Mais cela nécessite la présence de moyens favorables ainsi qu'une gestion efficace, inscrite dans la durée des archives du sol et des bâtis anciens préservés. L'étude a montré qu'il est nécessaire d'être établi localement et d'une manière durable dans une structure archéologique territoriale, municipale, départementale... De telles recherches et l'étude archéologique des « petits champs » constituent à l'heure actuelle un immense champ de recherches très prometteur et encore trop peu exploité.